

SANADETT SICAV**Rapport général du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société SANADETT SICAV,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SANADETT SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 faisant ressortir un total actif de **201 429 771 dinars**, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice net de **9 119 098 dinars** et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **201 040 974 dinars** pour **1 855 534 actions**, aboutissent à une valeur liquidative par action de **108,347 dinars**, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Les BTA sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est en contradiction avec la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 31 décembre 2009 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 31 décembre 2009 s'élève **2 765 213 dinars**. Ainsi, la valeur liquidative au 31 décembre 2009 se trouve minorée de **1,490 dinar** soit **1,38%** de la valeur liquidative affichée.

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été évoqué ci-dessus, les états financiers de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.

Vérifications spécifiques :

1- Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen critique du système de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de constater l'absence d'éléments qui nous laissent à penser que les contrôles exercés ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur.

2- Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales nous avons procédé aux vérifications spécifiques dont le résultat est le suivant :

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Les informations contenues dans le rapport du conseil d'administration sont conformes aux états financiers,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 200 à 202 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MS Louzir - Membre de DTT

Mohamed LOUZIR

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société SANADETT SICAV,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont voici les principaux volumes :

- Convention de gestion conclue avec l'AFC : Les honoraires de gestion sont calculés au taux de 0,5% de l'actif net. Le montant de ces honoraires au titre de 2009 se sont élevés 1 201 473 TTC,
- Convention de dépositaire conclue avec l'ATB : La rémunération annuelle du dépositaire est fixée à 1 180 dinars TTC,
- Convention de rémunération de compte banque conclue avec l'ATB : La rémunération du compte banque est déterminée au taux de 2% jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de cette rémunération au titre de 2009 s'est élevé à 917 294 dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence perçus au cours de l'exercice 2009 ont été déterminés par l'Assemblée Générale du 13 avril 2009. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets pour chaque administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTT

Mohamed LOUZIR

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1er Août 2000 n° 938

BILAN
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portfeuille titres	III.1	145 502 634	128 354 195
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		9 874 494	7 596 723
b- Obligations et valeurs assimilées		135 628 140	120 757 472
c- Autres valeurs		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	55 927 136	34 108 446
a- Placements monétaires		2 987 452	1 623 335
b- Disponibilités		52 939 685	32 485 111
AC3- Créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		201 429 771	162 462 641
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		388 797	355 955
PA2- Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		388 797	355 955
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.3	193 454 339	155 421 273
CP2- Sommes distribuables	III.4	7 586 635	6 685 413
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		43 614	32 700
b- Sommes distribuables de l'exercice		7 543 021	6 652 713
ACTIF NET		201 040 974	162 106 686
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		201 429 771	162 462 641

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1 Août 2000 n° 938

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5	6 418 697	6 140 298
a- Dividendes		522 764	220 510
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 895 933	5 919 788
c- Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	2 955 761	1 440 123
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 374 459	7 580 421
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	1 202 653	929 332
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 171 805	6 651 089
PR 3- Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges		260 882	207 338
RESULTAT D EXPLOITATION		7 910 923	6 443 750
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		-367 903	208 962
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 543 021	6 652 713
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		367 903	-208 962
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		26 275	57 010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 181 900	211 399
Frais de négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 119 098	6 712 160

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1er Août 2000 n° 938

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2009

	Période Du 01/01/2009 Au 31/12/2009	Période Du 1/1/2008 au 31/12/2008
AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 119 098	6 712 160
a- Resultat d 'Exploitation	7 910 923	6 443 750
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 275	57 010
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 181 900	211 399
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-7 903 054	-5 792 858
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a- Souscriptions	509 427 151	366 688 457
Capital	490 949 783	357 698 964
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 862 216	227 334
Régularisation des sommes distribuables	16 615 152	8 762 159
Droits d' entrée	-	-
b- Rachats	-471 708 908	-337 383 835
Capital	-454 117 482	-328 593 580
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 871 567	-201 894
Régularisation des sommes distribuables	-15 719 860	-8 588 362
Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L ACTIF NET	38 934 288	30 223 923
AN 4- ACTIF NET		
a- en début d'exercice	162 106 686	131 787 452
b- en fin d'exercice	201 040 974	162 106 686
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS		
a- en début d'exercice	1 500 121	1 219 182
b- en fin d'exercice	1 855 534	1 500 121
VALEUR LIQUIDATIVE	108,347	108,062
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,36%	4,11%

SANADETT SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 1^{er} août 2000 n° 938
NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
arrêtés au 31 décembre 2009
(Unité : DT)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Depuis le 30 septembre 2009, la société a opéré un changement de présentation en ce qui concerne les Bons de Trésor Assimilables (BTA). Ces titres d'Etat ont été reclassés au niveau du bilan des autres valeurs (AC1-c) aux obligations et valeurs assimilées (ACA-b). Les revenus afférents à ces placements ont reclassés de même au niveau de l'état de résultat. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence pour les besoins de la comparabilité.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la sur cote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**III.1. Portefeuille titres**

Au 31 décembre 2009, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève à 145 502 634DT détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Les titres OPCVM se composent de titres SICAV et des FCP. Leur montant s'élève à 9 874 494DT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
SICAV ENTREPRISE	9 299	951 003	973 029	0,48%
GO SICAV	10 885	1 115 750	1 124 050	0,56%
UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV	9 100	947 464	950 895	0,47%
FCP SALAMETT CAP	163 000	1 786 550	1 841 574	0,92%
MAXULA INVEST SICAV	2 943	299 962	306 478	0,15%
TUNISO EMIRATIE SICAV	20 000	2 027 240	2 061 140	1,03%
Placement Obligataire Sicav	100	10 339	10 422	0,01%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	20 000	2 053 363	2 071 220	1,03%
AXIS TRESORERIE SICAV	5 000	530 891	535 685	0,27%
TOTAL	240 327	9 722 563	9 874 494	4,91%

b- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 31 décembre 2009, les bons de trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 39 788 208DT et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
BTA FEV 2015 7%	15 000	15 215 401	15 965 648	7,94%
BTA AVR 2014 7.5%	2 200	2 272 637	2 367 388	1,18%
BTA 6% MARS 2012	7 760	7 721 707	8 021 732	3,99%
BTA 6,1% OCT 2013	13 481	13 282 181	13 433 440	6,68%
TOTAL	38 441	38 491 926	39 788 208	19,79%

c- Les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2009, les obligations de sociétés s'élèvent à 89 663 388 DT et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
AFRICA 2003 7.3%	10 000	200 000	203 518	0,10%
AIL 2005 6.5% TR A	5 000	100 000	101 980	0,05%
AIL 2005 6.5% TR B	4 000	80 000	81 584	0,04%
AIL 2007 6,875%	10 000	600 000	601 356	0,30%
AIL 2008 6.5%	10 000	800 000	810 599	0,40%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	2 000 000	2 021 354	1,01%
AMEN BANK 2006	30 000	2 400 000	2 495 514	1,24%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	839 997	866 923	0,43%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	950 000	982 795	0,49%
ATB 2007/1	50 000	4 600 000	4 742 335	2,36%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	5 127 253	2,55%
ATL 2004/2 7%	14 000	280 000	291 857	0,15%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	2 400 000	2 468 384	1,23%
ATL 2007/1 6,5%	30 000	1 800 000	1 831 542	0,91%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	2 400 000	2 473 854	1,23%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 530 378	0,76%
ATL 2009 5.5%	30 000	3 000 000	3 087 156	1,54%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 022 553	1,01%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 000 659	1,49%
BH SUB 2007	30 000	3 000 000	3 009 186	1,50%
BTE 2009	30 000	3 000 000	3 037 282	1,51%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 000 455	1,99%
BTEI 2004 TMM + 1.25%	10 000	400 000	409 392	0,20%
BTKD 2006 6.25%	35 000	1 400 000	1 402 685	0,70%
BNA SUB 2009	15 000	1 500 000	1 547 757	0,77%
CIL 2002/3 7,5%	1 000	20 000	20 907	0,01%
CIL 2002/3 TMM+1,25%	1 000	20 000	20 682	0,01%
CIL 2004/2 7% 5ans	15 000	300 000	312 704	0,16%
CIL 2005/1 7% 7 ans	15 000	900 000	910 908	0,45%
CIL 2007/1	10 000	800 000	835 095	0,42%
CIL 2007/2 TMM+1.25%	5 000	400 000	415 471	0,21%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	1 200 000	1 221 370	0,61%
CIL SUB 2008 7.25%	7 000	700 000	739 043	0,37%
CIL SUB 2008 7.25%	3 000	300 000	316 733	0,16%
CIL 2009/1	12 500	1 250 000	1 274 863	0,63%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 801 824	0,90%
CHO 2009	7 000	700 000	703 555	0,35%
ELMOURADI 2003 7.25%	4 000	160 000	165 212	0,08%
ELWIFAK LEAS06/1 6.5%	2 000	80 000	82 108	0,04%
ELMOURADI 2005 6.5%	2 000	160 000	164 377	0,08%
GEN LEASING 7.5% 2003/01	3 000	60 000	61 529	0,03%
GEN LEASING 7.25% 2004/01	15 000	300 000	316 876	0,16%
GEN LEASING 2003/2	1 400	56 000	58 900	0,03%
HOURIA 2000	2 500	62 500	64 640	0,03%
HANNIBAL LEASE 2008/1	80 000	640 000	662 649	0,33%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	2 000 000	2 037 941	1,01%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	2 000 000	2 023 627	1,01%
SALIMA CLUB 7.5%	3 000	60 000	61 943	0,03%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 800 000	4 955 244	2,46%
STB 2008/2 6.5%	35 000	3 500 000	3 658 066	1,82%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	1 014 913	0,50%
TUN LEASING 2004/2 7%	19 500	390 000	406 515	0,20%
TUN LEASING 2006/1 6.5%	10 000	400 000	402 678	0,20%
TUN LEASING 2005/1 7% 5 ans	10 000	200 000	201 995	0,10%
TUN LEASING 2007/1	10 000	600 000	600 427	0,30%
TUN LEASING 2007/2	10 000	800 000	838 523	0,42%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	1 200 000	1 231 627	0,61%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	800 000	803 989	0,40%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	1 200 000	1 257 955	0,63%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	750 000	782 589	0,39%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	1 700 000	1 720 631	0,86%
UNIFACTOR 05/1 6,5 % B	15 000	300 000	305 214	0,15%
UNIFACTOR 06 TMM + 1%	14 000	560 000	562 116	0,28%
UNIFACTOR 08 6.5%	10 000	800 000	833 394	0,41%
UTL2005/1 7% 7 ans	15 000	900 000	912 842	0,45%
UTL2004 7% 7 ans	10 000	600 000	625 407	0,31%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	1 000 000	1 020 252	0,51%
UIB 2009/25.85%	50 000	5 000 000	5 107 704	2,54%
TOTAL	1 169 400	87 718 497	89 663 388	44,60%

d- Les parts FCC

Les parts de Fonds Commun de Créances s'élèvent à 6 176 544DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
FCC BIAT Credimmo1 PP1	3 500	1 053 710	1 058 955	0,53%
FCC BIAT Credimmo1 PP2	1 500	1 500 000	1 508 538	0,75%
FCC BIAT Credimmo2 PP1	2 800	1 390 091	1 396 987	0,69%
FCC BIAT Credimmo2 PP2	2 200	2 200 000	2 212 063	1,10%
TOTAL	10 000	6 143 801	6 176 544	3,07%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 55 927 136DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

a- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2 987 452DT et se détaillent par émetteur comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	En % de l'actif net
TUN FACTORING	1 000	995 404	997 128	0,50%
ASSAD	1 000	993 257	998 651	0,50%
UNIFACTOR	1 000	989 733	991 673	0,49%
TOTAL	3 000	2 978 395	2 987 452	1,49%

b- Les disponibilités

Les disponibilités correspondent aux avoirs de la société chez le dépositaire et s'élèvent à 4 384 098DT dont 205 151DT d'intérêts courus sur compte courant ainsi qu'aux Bons de Trésor à Court Terme souscrits auprès de l'ATB et s'élevant à 48 555 587DT.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le 4ème trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	155 421 273
Nombre de titres	1 500 121
Nombre d'actionnaires	1 198

Souscriptions réalisées

Montant	490 949 783
Nombre de titres émis	4 737 417
Nombre d'actionnaires nouveaux	667

Rachats effectués

Montant	454 117 482
Nombre de titres rachetés	4 382 004
Nombre d'actionnaires sortants	1 335

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 181 900
Régularisation des sommes non distribuables	-7 411
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	26 275

Capital au 31/12/2009

Montant	193 454 339
Nombre de titres	1 855 534
Nombre d'actionnaires	530

III.4. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 7 586 635DT dont 7 543 021DT se rattachant à la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Au 31 décembre 2009, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 6 418 697DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Revenus des titres OPCVM	522 764	220 510
Revenus des obligations	3 692 871	3 204 008
Revenus des Bons de Trésor Assimilés	2 203 063	2 715 780
TOTAL	6 418 697	6 140 298

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 2 955 761DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Revenus des Billets de Trésorerie	494 013	294 441
Revenus des Bons de Trésor à Court Terme	1 513 456	709 697
Intérêts des comptes de dépôt	948 293	435 985
Autres produits divers		
TOTAL	2 955 761	1 440 123

(*) données retraitées pour les besoins de la comparabilité

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180DT l'an en TTC.

Au 31 décembre 2009, les charges des placements se sont élevées à 1 202 653DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (*)
Honoraires du gestionnaire	1 201 473	927 946
Honoraires du dépositaire	1 180	1 385
TOTAL	1 202 653	929 332

III.8. Autres informations

	Période Du 1/1/2009 au 31/12/2009	Période Du 1/1/2008 au 31/12/2008
Revenus des placements	9 374 459	7 580 421
Charges de gestion des placements	1 202 653	929 332
Revenu net des placements	8 171 805	6 651 089
Autres charges	260 882	207 338
Résultat d'exploitation	7 910 923	6 443 750
Régularisation du résultat d'exploitation	-367 903	208 962
Sommes distribuables de la période	7 543 021	6 652 713
Régularisation du résultat d'exploitation	367 903	-208 962
Frais de négociation	-	-
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	26 275	57 010
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 181 900	211 399
Résultat net de la période	9 119 098	6 712 160
Nombre d'actions	1 855 534	1 500 121
Résultat par action	4,915	4,474